



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PARTICIPATION

MARCHE DE NOEL DE LA CTG

Du vendredi 04 au dimanche 06 décembre 2026

Dans le cadre du Marché de Noël de la Collectivité Territoriale de Guyane 2026, la CTG met à disposition des stands situés sur le parking extérieur du site à destination des exposants.

Les dossiers de demande de participation seront examinés selon les critères d'appréciation et de notation mentionnés dans le point 8 de l'AMI

- de l'originalité et de l'authenticité des produits ;
- de leur cohérence avec la période de Noël et des fêtes de fin d'année
- de la nature et de la qualité des produits proposés à la vente ou à la revente

DATE LIMITE DE REMISE DES DEMANDES UNIQUEMENT PAR MAIL : 23 Juillet 2026

Nom :

.....

Prénom :

.....

Société :

.....

N° Registre de Commerce ou Registre des Métiers :

.....

Adresse :

.....

.....

Code postal

Ville :

Téléphone :

Email :

REPONSE OBLIGATOIRE :

AVEZ VOUS DEJA PARTICIPÉ AU MARCHÉ DE NOEL DE LA CTG

Oui

Si oui à quelle édition 2022 2023 2024 2025

Non

TYPE D'ACTIVITE : 1 seule activité par stand

Artisanat

Mode/ Bijoux/ Accessoires

Maison / Deco

Bien être / Esthétique/ Parfum

Livre

Jeux / Loisirs

Agro-transformation

Restauration

Pâtisserie fine

Détail avec photos des produits proposés :

.....

.....

.....

.....

Toute activité ou produit supplémentaire ne correspondant pas au type d'activité précisée ci-dessus ne sera pas accepté

La vente de produit d'alimentation ne pourra se faire sur un stand non prévu à cet effet.

L'organisateur se réserve le droit d'interdire le déballage de produits non demandés préalablement et n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation de la collectivité

Éléments à transmettre dans le cadre de cette consultation lors de la présentation du dossier :

- **Le présent formulaire** dûment rempli et signé ;
- **Un extrait k-bis du Registre du Commerce et des Sociétés** ou un extrait D1 de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou un répertoire Siren, en cours de validité de moins de 3 mois ;
- **Tout document ou agrément lié à l'exercice de l'activité** pour les stands restauration ou proposant des produits liés à l'agro-transformation (diplômes, attestation de formation à l'hygiène et à la sécurité alimentaire...);
- Une attestation d'assurance **en cours de validité à la date d'évènement** ;
- Pour les candidats qui utilisent un véhicule dans le cadre de leur activité : une copie de la carte grise et l'attestation d'assurance en cours de validité dans le cadre de leur activité.

Détermination du montant versé par les exploitants au titre de l'occupation

Cette occupation donnera lieu au paiement d'une redevance, conformément à l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques dont le montant forfaitaire pour les 3 jours est détaillé ci-dessous :

- **Code 196 A : mise à disposition stand / unité / forfait pour la durée de la manifestation**

LOCATION DE STAND

Cochez votre choix	Quantité	STAND	FORFAIT* Du 04 au 06 décembre
		3m x 3m	Trois-cents (300 €)
		4m x 4m	Quatre-cents (400€)
		5m x 5m	Cinq-cents (500)
		5 m x 5m Pour l'activité restauration	Six-cents (600€)
		EMPLACEMENT VIDE	Deux cent cinquante (250€)

Le paiement de la redevance, par titre de recette, sera exigé au plus tard le **30 Septembre 2026** et pour toute la durée de l'occupation, même en cas d'absence temporaire du stand, pour quelque motif que ce soit, provenant de l'occupant ou de son.ses représentant.s.

PASSER CE DELAI, AUCUN PAIEMENT NE SERA ACCEPTÉ ET VOTRE CANDIDATURE SERA AUTOMATIQUE ANNULÉ

Une convention d'Occupation Temporaire (COT) sera établie à cet effet.

Modalités administratives à respecter pour candidater

- L'ensemble des documents et éléments demandés ci-dessus devront être transmis par mail au format PDF avec accusé de réception à l'adresse : marche.noel@ctguyane.fr

Tout document transmis illisible, photographié et non scanné rendra d'office la candidature caduque.

- L'objet du mail devra porter la mention : « **Réponse à appel à manifestation d'intérêt – Marché de Noël 2026 de la Collectivité Territoriale de Guyane – nom de votre organisme** ».
- Date limite d'envoi des dossiers : **23 juillet 2026.**

Attention – Les dossiers doivent être transmis COMPLETS. Tout dossier incomplet lors du dépôt sera rejeté automatiquement

Renseignements techniques et administratifs :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Mme CHELDA KANAPE

Chargée de projet - cabinet du président

0594.27.10.43

Coordination générale

Mme Ariane MANDE-BIAS

Directrice des relations publiques en charge de l'attractivité territoriale - Cabinet du président

Tél. : 06 94 20.85.91

E-mail : marche.noel@ctguyane.fr